

<http://jesuschristenfrance.fr/temoignages-de-foi/article/les-francs-macons-sont-hors-de-l-eglise-fussent-ils-pretres-et-eveques>

# « Les francs-maçons sont hors de l'Eglise, fussent-ils prêtres et évêques »

- Témoignages de foi -



Date de mise en ligne : mardi 21 novembre 2017

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

## « Les francs-maçons sont hors de l'Eglise, fussent-ils prêtres et évêques »

« Le 12 novembre s'est tenu à Syracuse, en Sicile, une rencontre organisée par le Grand Orient d'Italie sur le thème : « Eglise et maçonnerie, si près, si loin ». Mgr Antonio Stagliano, évêque de Noto, diocèse voisin de celui de Syracuse, a participé à la rencontre - et s'en est expliqué au journal italien La Croce. C'était pour rappeler que « Les francs-maçons sont hors de l'Eglise, fussent-ils prêtres et évêques ». Traduction de Jeanne Smits :

« Les maçons seraient de ces gens encagoulés, satanistes, mafieux. Si cela est vrai, je peux même les comprendre, ces catholiques. Mais j'ai été invité un débat public, avec une maçonnerie qui ne semble pas être une société secrète et dont les chefs de file sont visibles. J'ai eu la possibilité de leur prêcher l'Evangile, a eux aussi, parce qu'ils m'avaient demandé de parler de la relation entre l'Eglise et la maçonnerie. Etant donné que je ne sais pas beaucoup de choses de la maçonnerie, je pensais leur parler de l'Eglise catholique. En laissant toute liberté à leurs intelligences afin qu'ils comprennent s'ils en sont loin ou proches. »

« Je leur ai expliqué que pour l'Eglise de Vatican II, l'Eglise du dialogue, ils ne sont ni près ni loin, mais au contraire totalement en dehors. Ils sont en dehors de la communion catholique, ils sont excommuniés. Je leur ai expliqué ce qu'est l'excommunication. Permettez-moi donc de rassurer tout ceux qui pensent que ma présence "dialoguante" est une sorte de dédouanement. Pas du tout. Je n'ai pas compétence pour faire cela. Mais comme théologien, comme évêque, mais surtout comme théologien, j'ai voulu expliquer qu'ils sont en dehors de la communion de l'Eglise. »

« je dirais que l'une des principales raisons qui m'ont conduit vers ce dialogue, ce fut en premier lieu la volonté d'obéir aux commandements de Jésus, quand il y a des loups : "Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups" ; et s'il y a des ennemis de l'Eglise : "Tu dois aimer tes ennemis." De telle sorte que ce que j'ai fait, tout au moins dans l'intention de mon coeur, c'est une oeuvre de charité intellectuelle ; la charité c'est aussi de donner quelque éclairage particulier à des personnes qui peuvent être désorientées. Car si nombre de ceux qui m'ont écouté sont maçons et sont en même temps catholiques, il est évident que ces personnes sont nos frères, un peu désorientés. Comment réconcilier leur appartenance à la maçonnerie avec l'excommunication : en allant à l'Eglise, voire en recevant l'aliment de l'Eucharistie ?

Cela n'est pas possible. Si par ailleurs, comme le disent certains, certains prêtres et certains évêques appartiennent à la franc-maçonnerie, la présence autorisée d'un évêque me semble nécessaire pour leur dire : voyez, ces choses ne sont pas possibles. Parce que si un prêtre ou même un évêque adhère à la franc-maçonnerie, cela signifie qu'il n'attache aucune importance à l'excommunication. Mais un catholique qui n'attache pas d'importance à l'excommunication, eh bien je crois qu'il a des problèmes d'identité catholique, à ce qui me semble.

## **« Les francs-maçons sont hors de l'Eglise, fussent-ils prêtres et évêques**

---

**« Je suis venu ici pour dire que cet éloignement et cette proximité doivent être interprétés en disant qu'eux sont tellement loin, qu'ils sont en dehors de la communion avec l'Eglise. Dès lors, s'agissant de personnes douées de raison, on peut parler avec elle et dialoguer, et moi, j'ai développé le thème pour voir quel serait la possibilité d'une proximité qu'elles verraient en une distance abyssale. » »**

**Source :**

**Michel Janva, salon beige**

**le 26 novembre 1983 : publication de la réponse de la Congrégation pour la doctrine de la Foi concernant la maçonnerie**

**Réponse de la Sainte Congrégation pour la doctrine de la Foi aux médias qui ont vite souligné que le nouveau code canonique ne condamne plus la maçonnerie et n'y fait même plus allusion.**

**La réponse souligne que l'absence de condamnation est due aux critères adoptés dans la rédaction et que c'est aussi le cas de d'autres associations dont le nouveau code ne parle pas. Toutes ces associations y compris la maçonnerie sont incluses dans des catégories plus larges. Le jugement négatif de l'Eglise sur la maçonnerie demeure inchangé, parce que leurs principes et fondements sont toujours aussi inconciliables avec la doctrine de l'Eglise. L'appartenance à ces associations est toujours interdite sous peine d'excommunication.**

**La Congrégation pour la doctrine de la Foi en profite pour rappeler que les évêques n'ont pas autorité pour se prononcer sur la nature maçonnique d'une association.**

**« ...Le jugement négatif de l'Eglise sur la franc-maçonnerie demeure donc inchangé, parce que ses principes ont toujours été considérés comme incompatibles avec la doctrine de l'Eglise ; c'est pourquoi il reste interdit par l'Eglise de s'y inscrire. Les catholiques qui font partis de la franc-maçonnerie sont en état de péché grave et ne peuvent s'approcher de la Sainte Communion.**

**Les autorités ecclésiastiques locales n'ont pas la faculté d'émettre sur la nature des associations de la franc-maçonnerie un jugement qui entraînerait une dérogation à ce qui est mentionné ci-dessus, conformément à l'esprit de la Déclaration du 17 février 1981 de cette même S. Congrégation. »**

**Joseph Card. RATZINGER, Préfet**

**Cité par Renée Casin dans Précis de l'Histoire de l'Eglise (éditions Résiac, page 101).**

**Source : salon beige**